

Plaquette annuelle

LOUYS Julien - O VESUVE

Exercice clos le 31/12/2018

LOUYS Julien - O VESUVE

451 Boulevard de la Libération
Restaurant O VESUVE
83600 FREJUS

Exercice clos le 31/12/2018

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
29 RUE DU PONT
92578 NEUILLY-SUR-SEINE

SOMMAIRE**1. Comptes annuels**

Attestation d'Expert-Comptable	7
Bilan actif	8
Bilan passif	9
Compte de résultat	10
Compte de résultat (suite)	11
Soldes intermédiaires de gestion	12
Annexe	13

2. Détail des comptes

Bilan détaillé	25
Compte de résultat détaillé	29

3. Liasse fiscale**33**

Attestation d'Expert-Comptable

ATTESTATION D'EXPERT-COMPTABLE***LOUYS Julien - O VESUVE******Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.***

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de LOUYS Julien - O VESUVE pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018, et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme de présentation définie par l'Ordre des Experts-comptables.

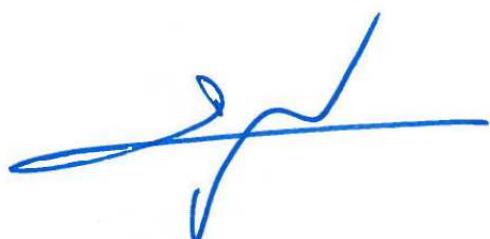
A la date de nos travaux qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

	Montants en Euro
Total bilan	60 074
Chiffre d'affaires	322 396
Résultat net comptable (Bénéfice)	20 169

Pour Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Fait à LA SEYNE SUR MER
Le 07/06/2019

ROMAGNOLI Patrick
EXPERT COMPTABLE



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	7 469	4 963	2 506	2 945
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	35 000		35 000	35 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	42 469	4 963	37 506	37 945
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	9 469		9 469	5 600
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				8 230
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	130		130	3 329
Autres créances	6 977		6 977	38 344
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 992		5 992	3 137
Charges constatées d'avance (3)				1 577
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 568		22 568	60 218
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	65 037	4 963	60 074	98 163
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	-76 091	-68 592
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	20 169	37 307
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-55 922	-31 285
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	24 559	36 847
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 007	35 609
Dettes fiscales et sociales	57 429	56 992
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	115 996	129 447
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	60 074	98 163
(1) Dont à plus d'un an (a)		15 765
(1) Dont à moins d'un an (a)	115 996	113 683
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	24 559	21 082
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	30/09/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				27 209
Production vendue (biens)	322 396		322 396	232 292
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	322 396		322 396	259 501
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			5 270	4 100
Autres produits			2 652	10
Total produits d'exploitation (I)			330 318	263 611
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				16 441
Variations de stock			4 854	-3 376
Achats de matières premières et autres approvisionnements			130 952	86 821
Variations de stock			-9 469	-5 600
Autres achats et charges externes (a)			111 103	80 523
Impôts, taxes et versements assimilés			11 355	5 827
Salaires et traitements			38 852	30 877
Charges sociales			18 112	13 777
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 759	1 320
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			568	563
Total charges d'exploitation (II)			308 086	227 173
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			22 232	36 438
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 014	459
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 014	459
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 014	-459
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			21 218	35 979

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	30/09/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 049	-1 328
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 049	-1 328
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 049	1 328
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	330 318	263 611
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	310 149	226 304
BENEFICE OU PERTE	20 169	37 307
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	3 932	2 951
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/18 au 30/09/18 9 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises			27 209	100,00	-27 209	-100,00
Coût d'achats marchandises vendues	4 854		13 065	48,02	-8 211	-62,85
MARGE COMMERCIALE	-4 854		14 144	51,98	-18 998	-134,32
Production vendue	322 396	100,00	232 292	89,51	90 104	38,79
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	322 396	100,00	232 292	89,51	90 104	38,79
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	322 396	100,00	259 501	100,00	62 895	24,24
Achats de matières premières et approv.	130 952	40,62	86 821	33,46	44 131	50,83
Variation de stocks	-9 469	-2,94	-5 600	-2,16	-3 869	69,09
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	200 913	62,32	151 071	58,22	49 842	32,99
MARGE BRUTE GLOBALE	196 059	60,81	165 215	63,67	30 845	18,67
Autres achats et charges externes	111 103	34,46	80 523	31,03	30 581	37,98
VALEUR AJOUTEE	84 956	26,35	84 692	32,64	264	0,31
Impôts, taxes et verst assimilés	11 355	3,52	5 827	2,25	5 529	94,89
Charges de personnel	56 964	17,67	44 655	17,21	12 309	27,57
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	16 637	5,16	34 211	13,18	-17 574	-51,37
Reprises s/ charges et Transferts	5 270	1,63	4 100	1,58	1 170	28,53
Autres produits	2 652	0,82	10		2 642	NS
Dot. amortissements et provisions	1 759	0,55	1 320	0,51	439	33,27
Autres charges	568	0,18	563	0,22	5	0,93
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 232	6,90	36 438	14,04	-14 207	-38,99
Charges financières	1 014	0,31	459	0,18	555	120,89
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	21 218	6,58	35 979	13,86	-14 762	-41,03
Charges exceptionnelles	1 049	0,33	-1 328	-0,51	2 377	-178,99
Résultat exceptionnel	-1 049	-0,33	1 328	0,51	-2 377	-178,99
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 169	6,26	37 307	14,38	-17 139	-45,94

Règles et méthodes comptables

Concerne : LOUYS Julien - O VESUVE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 60 074 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 20 169 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/06/2019.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 900			4 900
- Matériel de transport	1 990			1 990
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	579			579
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 469			7 469
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	35 000			35 000
Immobilisations financières	35 000			35 000
ACTIF IMMOBILISE	42 469			42 469

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan***Amortissements des immobilisations***

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 076	980		3 056
- Matériel de transport	981	663		1 644
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	147	115		263
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 204	1 758		4 963
ACTIF IMMOBILISE	3 204	1 758		4 963

Notes sur le bilan**Actif circulant*****Etat des créances***

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 42 107 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	35 000		35 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	130	130	
Autres	6 977	6 977	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	42 107	7 107	35 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 115 996 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	24 559	24 559		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 007	34 007		
Dettes fiscales et sociales	57 429	57 429		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	115 996	115 996		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	15 765			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	11 249
Dettes provis. pr congés à payer	1 748
Charges sociales s/congés à payer	444
Charges sociales - charges à payer	15 009
Etat - autres charges à payer	6 818
Taxe d'apprentissage	224
Formation continue	258
Total	35 750

Bilan détaillé**ACTIF**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agenct, aménagt.div.	4 900,00		4 900,00	4 900,00
218200 - Matériel de transport	1 990,00		1 990,00	1 990,00
218400 - Mobilier	579,00		579,00	579,00
281810 - Amortis. instal. gales, agenct. div		3 056,00	-3 056,00	-2 824,00
281820 - Amortis. matériel de transport		1 644,33	-1 644,33	-1 466,00
281840 - Amortis. mobilier		262,80	-262,80	-234,00
	7 469,00	4 963,13	2 505,87	2 945,00
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
275500 - Cautionnements	35 000,00		35 000,00	35 000,00
	35 000,00		35 000,00	35 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	42 469,00	4 963,13	37 505,87	37 945,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
310000 - Stocks matières premières	9 147,63		9 147,63	5 600,00
321000 - Stocks matières consommables	321,55		321,55	
	9 469,18		9 469,18	5 600,00
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
370000 - Stocks de marchandises				8 230,00
				8 230,00
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	129,90		129,90	3 328,93
	129,90		129,90	3 328,93
Autres créances				
401000 - Fournisseurs	434,40		434,40	19 973,57

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 30/09/2018
409600 - Fournisseurs - emballages à rendre	1 700,51		1 700,51	1 862,00
421002 - BEN KHEDHER HAZEM				502,24
421100 - Personnel - rémunérations dues				4 930,93
445660 - TVA déductible s'aut.biens et scs	3 094,40		3 094,40	1 093,35
445720 - TVA collectée 20%				5 148,77
445860 - TVA sur factures non parvenues	1 748,00		1 748,00	4 704,00
471000 - Compte général d'attente	6 977,31		6 977,31	129,61
Capital souscrit et appelé, non versé				38 344,47
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
530000 - Caisse	5 991,83		5 991,83	3 137,24
	5 991,83		5 991,83	3 137,24
Charges constatées d'avance (3)				
486000 - Charges constatées d'avance				1 577,00
				1 577,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 568,22		22 568,22	60 217,64
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	65 037,22	4 963,13	60 074,09	98 162,64
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan détaillé**PASSIF**

	31/12/2018	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
108000 - Compte de l'exploitant	-76 090,66	-68 592,26
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-76 090,66	-68 592,26
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	20 168,74	37 307,41
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-55 921,92	-31 284,85
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
164000 - Emprunts auprès établ. de crédit	764,66	
164100 - Emprunts ets de crédit à + 5 ans	15 000,00	
512000 - Banque	22 157,21	7 312,00
581000 - CHEQUES EMIS	2 402,06	13 770,05
	24 559,27	36 846,71
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	22 758,72	
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	11 248,60	35 608,63
	34 007,32	35 608,63
Dettes fiscales et sociales		
421001 - BOUCHAMA Zakariae	1 381,79	
421003 - BREYTON FRANCOISE	253,57	
421004 - KECHERID ALEXIS	1 119,43	
421005 - ROCHE AXEL	159,11	
421006 - GUERIN JOEL	594,68	
421007 - MARILEIDY SUERO	1 119,43	
421008 - VRBATKOVA MONIKA	876,02	
425000 - Personnel - avances et acomptes	800,00	
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	1 747,55	2 476,00

Bilan détaillé

	31/12/2018	30/09/2018
431000 - Sécurité sociale	19 305,19	20 970,57
437020 - KLESIA (ex Mornay Prévoyance)	1 739,36	1 479,30
437030 - KLESIA Retraite	10 091,71	9 310,41
438200 - Charges sociales s/congés à payer	443,82	633,06
438600 - Charges sociales - charges à payer	15 009,32	3 000,00
445510 - TVA à décaisser	1 792,01	2 252,01
445710 - TVA collectée 10%		5 361,04
448600 - Etat - autres charges à payer	6 818,42	4 839,10
448620 - Taxe d'apprentissage	224,45	169,97
448630 - Formation continue	257,59	196,66
	57 429,42	56 992,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	115 996,01	129 447,49
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	60 074,09	98 162,64
(1) Dont à plus d'un an (a)		15 764,66
(1) Dont à moins d'un an (a)	115 996,01	113 682,83
(2) Dont concours bancaires et soldes créateurs de banque	24 559,27	21 082,05
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat détaillé

	France	Exportations	31/12/2018	30/09/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
707000 - Ventes de marchandises			27 209,12	27 209,12
Production vendue (biens)				
701001 - Chiffre d'affaires restaur	288 106,56		288 106,56	232 291,90
701002 - Chiffre d'affaires restaur	34 289,51		34 289,51	
322 396,07			322 396,07	232 291,90
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	322 396,07		322 396,07	259 501,02

		31/12/2018	30/09/2018
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
791000 - Transfert de charges d'exploitation	5 269,75	4 100,16	
Autres produits			
758000 - Produits divers gestion courante	2 652,23	10,07	
	2 652,23	10,07	
Total produits d'exploitation (I)	330 318,05	263 611,25	
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
607000 - Achats de marchandises 0%		3,43	
607200 - Achats marchandises 20%		16 431,91	
607300 - Achats marchandises 10%		5,90	
		16 441,24	
Variations de stock			
603700 - Variat. stocks marchandises	4 854,00	-3 376,00	
	4 854,00	-3 376,00	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
601000 - Achats matières premières	130 952,05	86 821,16	
	130 952,05	86 821,16	
Variations de stock			
603100 - Variat. stocks Mat. premières/fourn	-9 147,63	-5 600,00	
603200 - Variat. stocks autres approvist.	-321,55		
	-9 469,18	-5 600,00	
Autres achats et charges externes (a)			
606110 - Fournitures électricité	6 036,83	4 802,08	
606120 - Fournitures eau	2 811,14	528,61	
606130 - Fournitures gaz	1 786,32	592,48	
606140 - Fournitures carburant	2 251,35	644,88	
606300 - Achats de petit équipement	12 245,04	7 545,88	
606400 - Achats fournitures administratives	1 088,59	271,62	
606810 - Vêtements de travail	415,00	595,83	
612200 - Redevances crédit-bail mobilier	3 932,04		
612220 - Redevances crédit-bail mat. transp.		2 951,28	
613200 - Locations immobilières	15 600,00	11 700,00	
613210 - Location gérance	37 800,00	26 996,00	
613500 - Locations mobilières	255,64	304,20	
614000 - Charges locatives & copropriété	1 142,40	2 370,00	
615000 - Entretien et réparations	471,67	1 945,00	

Compte de résultat détaillé

	31/12/2018	30/09/2018
615200 - Entretien immobilier	2 903,64	363,64
615510 - Entretien du matériel technique	1 090,00	1 090,00
615520 - Entretien du matériel de transport	491,92	
616000 - Primes d'assurance	5 274,23	2 571,90
616100 - Assurances multirisques	821,46	539,64
616200 - Assurances dommage-construction		250,46
622600 - Honoraires	4 735,12	4 729,95
622700 - Frais d'actes et contentieux	148,06	
623000 - Publicité	377,00	
623300 - Foires et expositions	136,97	136,97
623600 - Catalogues et imprimés	180,00	180,00
623700 - Publications		90,00
624100 - Transports sur achats	66,28	66,28
625100 - Voyages et déplacements	623,73	911,77
625600 - Missions		991,63
625700 - Réceptions	902,79	151,91
626000 - Frais postaux	962,73	339,01
626100 - Frais de télécommunication	3 757,96	3 190,83
627000 - Frais bancaire	2 675,51	3 550,76
628100 - Cotisation CGA	120,00	120,00
	111 103,42	80 522,61
Impôts, taxes et versements assimilés		
631200 - Taxe d'apprentissage	224,45	169,97
633300 - Formation continue (organisme)	257,59	196,66
635110 - Contribut° économique territoriale	1 748,00	1 920,00
635120 - Taxes foncières	952,00	
635130 - Autres impôts locaux		760,00
635810 - Impôt terasse	5 691,32	2 780,00
637100 - Contribution sociale de solidarité	2 482,00	
	11 355,36	5 826,63
Salaires et traitements		
641100 - Salaires appointements	36 604,93	27 746,37
641150 - Avantage en nature repas	3 842,25	3 174,66
641200 - Congés payés	-1 595,45	-843,71
641300 - Primes et gratifications		800,00
	38 851,73	30 877,32
Charges sociales		
645100 - Cotisations à l'URSSAF	6 031,42	3 244,06
645200 - Cotisations aux mutuelles	497,18	367,15
645300 - Cotisations aux caisses de retraite	1 931,22	1 462,44
645400 - Cotisations Pôle Emploi		1 049,91
645800 - Cotisations autres organism. socx	-133,99	-229,94
646000 - Cotisations sociales person.exploit	7 391,00	7 637,59
646501 - Cotisations Madelin Prévoyance et S	2 149,20	
648000 - Autres charges de personnel	246,00	246,00
	18 112,03	13 777,21
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	1 759,13	1 320,00
	1 759,13	1 320,00
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		

Compte de résultat détaillé

	31/12/2018	30/09/2018
Autres charges		
651200 - Redevances SACEM	3,89	3,89
651600 - Droits d'auteurs	574,46	558,70
658000 - Charges diverses gestion courante	-10,45	0,10
	567,90	562,69
Total charges d'exploitation (II)	308 086,44	227 172,86
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	22 231,61	36 438,39
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
661100 - Intérêts des emprunts et dettes	81,57	459,00
661600 - Intérêts bancaires	932,32	
	1 013,89	459,00
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	1 013,89	459,00
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 013,89	-459,00
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	21 217,72	35 979,39

	31/12/2018	30/09/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
671000 - Charges exception. s/opérat.gestion	967,00	
671200 - Pénalités et amendes	81,98	81,98
672000 - Charges sur exercices antérieurs	1 048,98	-1 410,00
		-1 328,02
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 048,98	-1 328,02
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 048,98	1 328,02
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		

Compte de résultat détaillé

	31/12/2018	30/09/2018
Total des produits (I+III+V+VII)	330 318,05	263 611,25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	310 149,31	226 303,84
BENEFICE OU PERTE	20 168,74	37 307,41
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	3 932,04	2 951,28
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition
Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA		Régime Réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de l'exploitant :

LOUYS Julien - O VESUVE

Adresse de la direction de l'entreprise :

451 Boulevard de la Libération
Restaurant O VESUVE
83600 FREJUS

SIRET 8 | 1 | 0 | 3 | 9 | 0 | 0 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

Adresse du domicile de l'exploitant :

Ancienne adresse en cas de changement :

B DIVERS

Activités exercées : Restauration traditionnelle

Personne inscrite au répertoire des métiers
(cochez la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)

20 251

0

2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu
- à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①.
- revenus nets exonérés (a - b)
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ②

a	
b	
c	
d	

Total c + d

3 Total

20 251

4 Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 – col. 1) ③

20 251

0

4bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art.204G du CGI)

- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies*.
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies*.

e	
f	

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers

④

--

à court terme et à long terme exonérées

⑤

--

à long terme imposables au taux de 12,8 %

⑥

--

à long terme différée de 2 ans (art. 39 *quindécies I-1* du CGI)

④

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 *septies A* du CGI) ⑥

⑥

--

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies*ZRR art. 44 *quindecies*

⑧

ZFU art. 44 *octies et 44 octies A*Zone franche d'activités (art.44 *quaterdecies*)

Autres dispositifs

Jeunes entreprises (JEI) (art.44 *terdecies*)Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 *quater W*)Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art.44 *sexdecies*)

Exonération ou abattement pratiqué

sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 %

--

sur le bénéfice

--

7 BIC non professionnels (2031Bis) ⑨ a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT c - PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes ⑩

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée L'entreprise dispose t-elle d'une compatibilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr

Visa : CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du comptable : GRANT THORNTON

Tél.

29 RUE DU PONT 92578 NEUILLY-SUR-SEINE

Télécopie :

- du conseil :

Tél.

Télécopie :

- du CGA, de l'OMGA ou CGA 83
du viseur conventionné :

Tél.

Bât 6 Parc Tertiaire Valgora 83160 LA VALETTE DU VAR

Télécopie :

- N° d'agrément :

1 0 1 8 3 0

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031

N° 2031 BIS
2019

Désignation de l'entreprise : LOUYS Julien - O VESUVE
(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
31/12/2018

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir renvois page 4)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC «B» ou BIC non profes- sionnels «M» ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés ④	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit ⑤
1	2	3	4

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 0

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.	Exercice
Montant des : { – Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). – Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'élan			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

2069RCI

LOUYS Julien - O VESUVE
810390054 BIC1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies O de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés.
(y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)

Néant

PME au sens
communautaire

X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D’IMPÔT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	2 370

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	39 501
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS		Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 *quater C* du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

N° 2079-CICE-FC-SD

(2019)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2018	Clos le	31/12/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	81039005400015
LOUYS Julien - O VESUVE 451 Boulevard de la Libération Restaurant O VESUVE 83600 FREJUS	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
---	--------------------------	---	-----------------------------

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1 39 501
Montant du crédit d'impôt (<i>ligne 1 x 6 %</i>)	2 2 370
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((<i>ligne 3a x 6 %</i>) x 10/90)	3b
Montant du crédit d'impôt majoré (<i>ligne 2 + ligne 3b</i>)	4 2 370
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 5 x 9 %</i>) ³	6
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((<i>ligne 7a x 9 %</i>) x 10/90)	7b
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (<i>ligne 6 + ligne 7b</i>)	8
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 12</i>)	9
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i>)	10 2 370
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt ((① - ②) X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (<i>report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8</i>)	13	2 370
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 15 :</i>		
– le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif;	15	2 370
– zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (<i>ligne 12 du cadre II + ligne 15</i>)	16	2 370

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (<i>totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe</i>)	17
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18
Montant du crédit disponible <i>Reporter en ligne 19 :</i> – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) <i>[totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe] + ligne 19]</i>	20

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV–2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573–SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD.

IV–3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14

doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042–C–PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573–SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573–SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LOUYS Julien - O VESUVE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 451 Boulevard de la Libération 83600 FREJUS

Durée de l'exercice précédent* 9

Numéro SIRET* 8 1 0 3 9 0 0 5 4 0 0 0 1 5

Néant

Exercice N clos le,
31/12/2018

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé		(I)	AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *		AB		AC
	Frais de développement *		CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG
	Fonds commercial (1)		AH		AI
	Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles		AL		AM
	Terrains		AN		AO
	Constructions		AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	7 469	AU	4 963
IMMobilisations corporelles	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	35 000	BI	35 000
	TOTAL (II)	BJ	42 469	BK	4 963
					37 505
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	9 469	BM	9 469
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	129	BY	129
	Autres créances (3)	BZ	6 977	CA	6 977
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	5 991	CG	5 991
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	22 568	CK	22 568
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM			
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	65 037	1A	4 963
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an CR
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LOUYS Julien - O VESUVE

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	(76 090)
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 168
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		DL	(55 921)
		DM	
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN	
	Avances conditionnées	DO	
		DP	
DETTES (4)	Provisions pour risques	DQ	
	Provisions pour charges	DR	
		DS	
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DT	
	Autres emprunts obligataires	DU	24 559
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	34 007
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	57 429
	Dettes fiscales et sociales	DZ	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	
	Autres dettes	EB	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	115 996
		ED	
	Ecart de conversion passif*	EE	60 074
RENOVIS	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	115 996
		EH	24 559

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LOUYS Julien - O VESUVE

Néant *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	322 396	FE	FF
		FG		FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	322 396	FK	FL
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 330 318
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT 4 854
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 130 952
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV (9 469)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 111 103
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 11 355
	Salaires et traitements*				FY 38 851
	Charges sociales (10)				FZ 18 112
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	– dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*		GA 1 759
					GB
					GC
					GD
					GE 567
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 308 086
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 22 231
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III) GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV) GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 1 013
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 1 013
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (1 013)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 21 217

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	biens services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise LOUYS Julien - O VESUVE

Néant

						Exercice N					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC					
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG					
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH					
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)											
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						(IX)					
Impôts sur les bénéfices *						(X)					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)											
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)											
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)											
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									
	(2) Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier * – Crédit-bail immobilier									
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)									
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)									
	(9)	Dont transferts de charges									
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	2 149	Obligatoires	A9 7 391					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N					
						Charges exceptionnelles					
						Produits exceptionnels					
Pénalités, amendes fiscales et pénales						81					
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion						967					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N					
						Charges antérieures					
						Produits antérieurs					

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	81
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	967
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	1 048
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise LOUYS Julien - O VESUVE

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
							1		3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE			KF		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	4 900	KW	KX		
		Matériel de transport*		KY	1 990	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	579	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ		
FINANCIÈRES	Avances et acomptes				LK	LL	LM		
	TOTAL III				LN	7 469	LO	LP	
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T	
	Autres participations				8U		8V	8W	
	Autres titres immobilisés				1P		1R	1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				1T	35 000	1U	1V	
	TOTAL IV				IQ	35 000	LR	LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	42 469	ØH	ØJ	
CORPORELLES	CADRE B		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW		IX	
	Terrains			IP	LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS	MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outilage industriels			IT	MJ	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU	MM	MN	4 900	MO	
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	1 990	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	579	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB	
FINANCIÈRES	Avances et acomptes			NC	ND	NE		NF	
	TOTAL III			IY	NG	NH	7 469	NI	
	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7		ØW	
	Autres participations			IO	ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			II	2B	2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	35 000	2G	
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	35 000	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	42 469	ØM	

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : LOUY'S Julien - O VESUVE

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit inclus dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LOUYS Julien - O VESUVE												Néant <input type="checkbox"/> *
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CY	EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II		PE	PF		PG		PH		
Terrains					PI	PJ		PK		PL		
Constructions		Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
		Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
		Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			TOTAL III		PZ	QA	QB		QC			
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales., agencements, aménagements divers		QD		2 076	QE	980	QF	QG	3 056	
		Matériel de transport		QH		981	QI	663	QJ	QK	1 644	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		147	QM	115	QN	QO	262	
		Emballages récupérables et divers		QP			QR		QS	QT		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			TOTAL III		QU	3 204	1 758	QW	QX	4 963
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	3 204	1 758	QQ	QR	4 963		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
TOTAL I												
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL II												
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
	Inst. techniques mat. et outillage	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM								
TOTAL IV												
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ					
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés
 Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II				
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	2 824		748	2 076
	Matériel de transport	1 466		485	981
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	234		87	147
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		4 524		1 320	3 204
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		4 524		1 320	3 204
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LOUYS Julien - O VESUVE

Néant *

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
		TA	TB	TC		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TD	TE	TF
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TG	TH	TI
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TM	TN	TO
	Amortissements dérogatoires	3X		D4	D5	D6
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		IK	IL	IM
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		TP	TQ	TR
	Autres provisions réglementées (1)	3Y				
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z		TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
			6E	6F	6G	6H
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
			9U	9V	9W	9X
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
		– corporelles	6N	6P	6R	6S
		– titres mis en équivalence	6T	6U	6V	6W
		– titres de participation	6X	6Y	6Z	7A
		– autres immobilisations financières (1)*	7B	TY	TZ	UA
			7C	UB	UC	UD
	Sur stocks et en cours	Dont dotations et reprises	UE		UF	
			UG		UH	
			UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.						10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LOUYS Julien - O VESUVE

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	1	2	3		
		UP	UR					
		UT	UV	35 000		35 000		
	Prêts (1) (2)							
	Autres immobilisations financières							
	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	129		129			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation préts ou remis en garantie * antérieurement constituée*) UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Etat et autres collectivités publiques	VM						
		VB	4 842		4 842			
		VN						
		VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 134		2 134			
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX		VT	42 107	VU	7 107	VW	35 000
	(1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice						
RENOVIS	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	24 559		24 559			
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	34 007		34 007			
Personnel et comptes rattachés		8C	1 747		1 747			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	46 589		46 589			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 792		1 792			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	7 300		7 300			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	115 996	VZ	115 996			
RENOVIS	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	15 764	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : LOUYS Julien - O VESUVE

Néant *Exercice N, clos le :
31/12/2018**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

WA	20 168
WB	
XE	
XW	82
XY	
I7	
K7	
I8	
ZN	
WN	
WO	
XR	
WQ	
WR	20 250
WS	
WT	
WU	
WV	
WH	
WP	
WW	
XB	
I6	
WZ	
XA	
ZY	
XD	
XF	
XS	
XG	
Y2	
XH	
XJ	
ZL	
XL	
XO	

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	82	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	
	Réintégitations prévues à l'article 155 du CGI*					

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme	{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions				

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégurations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I WR 20 250

II. DÉDUCTIONS**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19% – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation 2A)				

Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement*

Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé Dont déduction exceptionnelle pour investissement X9 Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI)

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	20 250			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				déficit (II moins I)					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					ZL				
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	20 250			
									XO

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LOUYS Julien - O VESUVE

Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 1 ^e du CGI, dotations de l'exercice	ZT
--	----

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓	↓
	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LOUYS Julien - O VESUVE

Néant *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	$\begin{cases} - \text{Réserve légale} \\ - \text{Autres réserves} \end{cases}$	ZB			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZD			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE			
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG			
							ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS			
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT			
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	54 798		
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
IMPOTS ET TAXES	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	4 883		
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YW			
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	120	ST	51 422		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ 111 103		
T.V.A.	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 748		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	9 607		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX 11 355		
DIVERS	Montant de la T.V.A. collectée						YY	35 659		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	27 845		
	Montant brut des salaires *						OB	39 757		
REGIME DE GROUPE*	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP	1	0	1	8	3	0		
	— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH		
REGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LOUYS Julien - O VESUVE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	

I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩					
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LOUYS Julien - O VESUVE

Néant

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LOUYS Julien - O VESUVE

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : LOUYSEN Julien - O VESUVE						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés		4				
Prélèvements opérés		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e,6^e,7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : LOUYS Julien - O VESUVE

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018

. Durée en nombre de mois | 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	2
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	322 396
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
	TOTAL 1	OX 322 396

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 652
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	4 615
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 269
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 2	12 537

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	130 952
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	53 515
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	567
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	185 035

IV | Valeur ajoutée produite

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	149 897
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	322 396
Effectifs au sens de la CVAE	EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(ii) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, QW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

8 | 1 | 0 | 3 | 9 | 0 | 0 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

LOUYS Julien - O VESUVE

ADRESSE (voie)

451 Boulevard de la Libération

CODE POSTAL

83600

VILLE

FREJUS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

8 | 1 | 0 | 3 | 9 | 0 | 0 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

LOUYS Julien - O VESUVE

ADRESSE (voie)

451 Boulevard de la Libération

CODE POSTAL

83600

VILLE

FREJUS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays